

Plan de prévention des risques naturels prévisibles - P.P.R. -

Mouvements différentiels de terrain liés :
- au phénomène de retrait gonflement des sols argileux
- au phénomène de dolines et d'effondrements

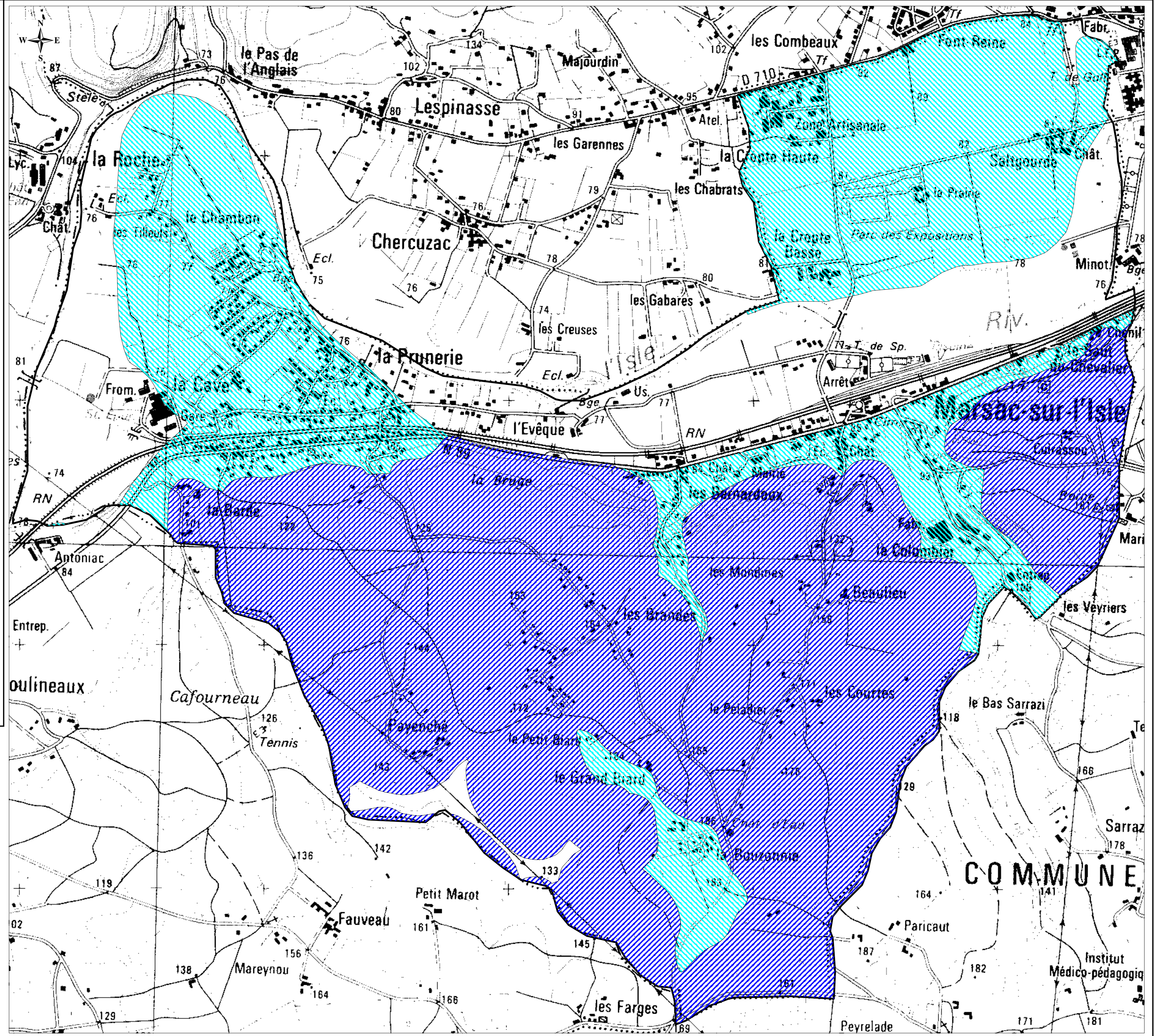
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
Commune : MARSAC-SUR-L'ISLE

Carte de zonage réglementaire

- Zone fortement exposée (B1)
- Zone moyennement exposée (B2)
- Limite de commune

Approuvé par arrêté préfectoral le : 28 juillet 2006

Echelle 1/10 000
0 500 1000 m



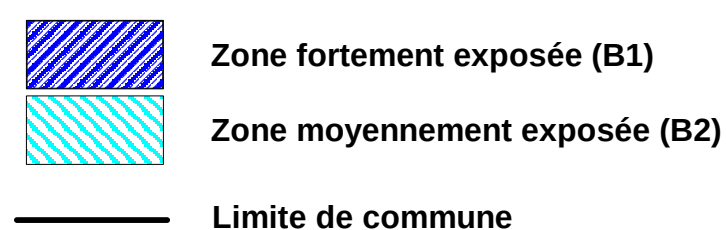
**Plan de prévention
des risques naturels prévisibles
- P.P.R. -**

Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait gonflement des sols argileux

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

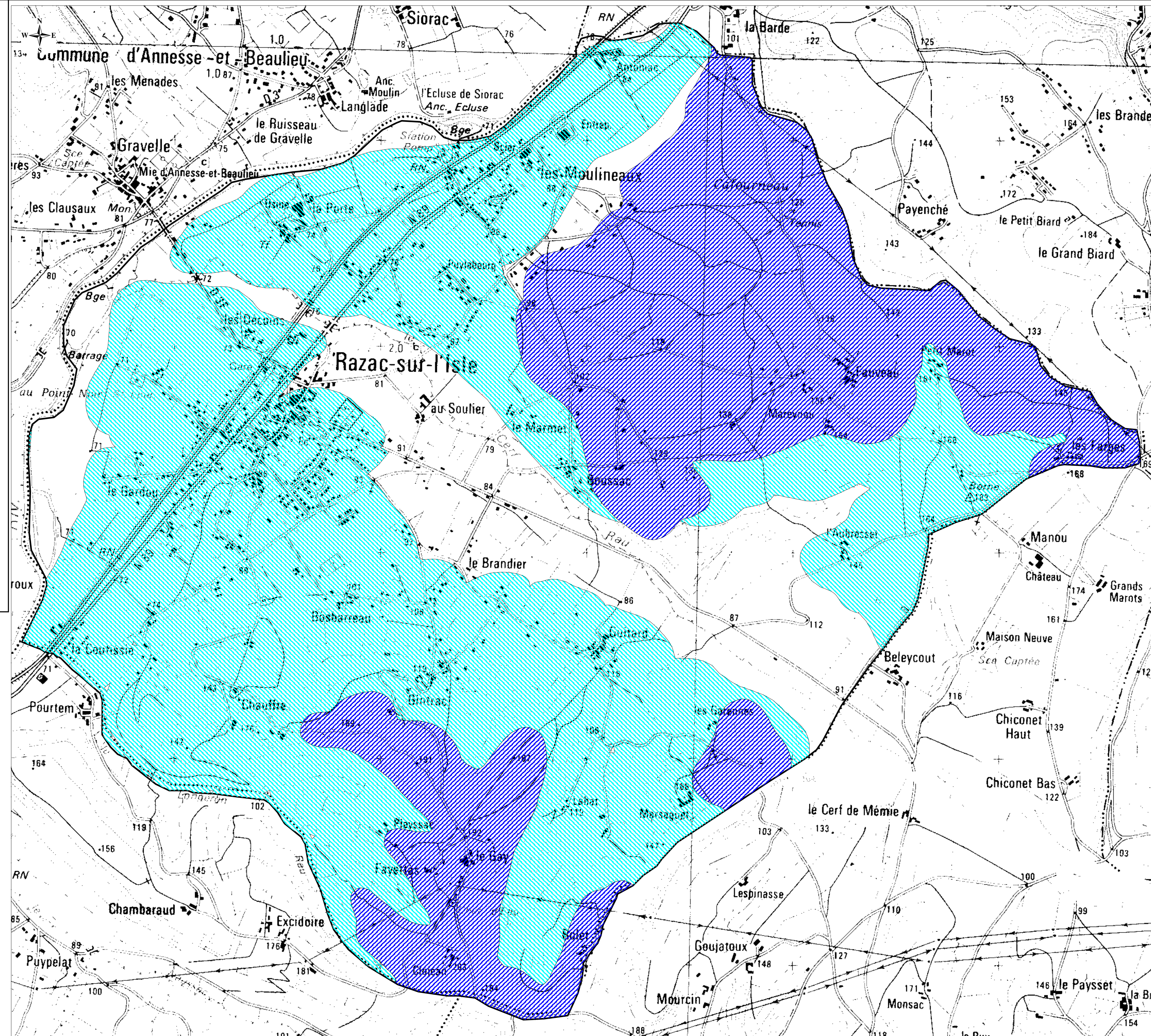
Commune : RAZAC-SUR-L'ISLE

Carte de zonage réglementaire



Approuvé par arrêté préfectoral le : 28 juillet 2006

Echelle 1/10 000



Commune : TRELISSAC

 Zone fortement exposée (B1)

 Zone moyennement exposée (B2)

 Limite de commune

Approuvé par arrêté préfectoral le : 28 juillet 2006

Echelle 1/10 000



Sources : Fond topographique : IGN SCAN25, 1999 ; Carte d'aléa : rapport BRGM RP-51266-FR, janvier 2002

